

Liminaire Commission Blanchet

3 décembre 2025

**Madame la Rectrice, Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices académiques,
Mesdames et Messieurs,**

Secrétaire académique

Joël Delhopital

Proviseur

Lycée Louis Modeste Leroy
27000 Evreux

Secrétaire départementaux

Calvados

Fabienne Manteca

Proviseur

Lycée Camille Claudel
14000 Caen

Eure

Nicolas Villeneuve

Principal

Collège Marc Chagall
27620 Gasny

Manche

Caroline Boisbournain

Principale

Collège La Hague-Dike
50440 La Hague

Orne

Christel Vazou-Grolleau

Proviseure

Lycée Auguste Chevalier
61700 Domfront en Poirai

Seine-Maritime

Sylvain Caron

Principal

Collège René Coty
76720 Val de Scie

Le SNPDEN-UNSA souhaite ouvrir ce groupe de travail en vous faisant part de préoccupations fortes, exprimées de manière récurrente par les personnels de direction de l'académie. Ces préoccupations ne relèvent ni d'un malaise ponctuel ni d'une difficulté isolée, mais d'un ensemble de facteurs qui pèsent durablement sur les conditions d'exercice de nos missions.

Les difficultés rencontrées par nos collègues relèvent aujourd'hui de plusieurs registres.

Elles sont d'abord d'ordre psychologique, dans un contexte national et international instable, marqué par les inquiétudes sur l'avenir, les retraites, et une pression croissante sur les responsabilités exercées par les personnels de direction.

Elles sont également d'ordre social, liées au sentiment de déclassement, à l'absence de perspectives de carrière clairement identifiées à court terme, à la baisse du pouvoir d'achat, ainsi qu'au manque de lisibilité sur les critères d'attribution du CIA, des CREP et des CREM.

Elles sont aussi relationnelles, dans un contexte de tensions accrues avec les élèves, les familles, les équipes pédagogiques, et parfois au sein même des équipes de direction.

Elles sont encore éthiques, lorsque les personnels de direction expriment un décalage croissant entre leurs valeurs, leur engagement au service de la réussite des élèves, et certaines contraintes institutionnelles.

Elles sont enfin familiales, du fait d'une charge de travail toujours plus lourde et d'obligations professionnelles de plus en plus difficiles à concilier avec la vie personnelle.

À ces éléments s'ajoute désormais un **sentiment d'insécurité professionnelle**, lié à la judiciarisation croissante des relations, à l'exposition accrue des chefs d'établissement, et à une fragilisation perçue de l'autorité institutionnelle.

L'ensemble de ces facteurs conduit aujourd'hui de nombreux personnels de direction à s'interroger sérieusement sur leurs conditions d'exercice, leurs marges de manœuvre, et les soutiens effectifs dont ils disposent pour assumer pleinement leurs responsabilités.

Dans cet esprit, le SNPDEN-UNSA souhaite formuler un certain nombre de demandes précises, non dans une logique de confrontation, mais dans celle d'un dialogue exigeant et responsable :

- la clarification et la communication des critères d'évaluation retenus pour la fixation du montant du CIA pour l'ensemble des personnels de direction ;
- la communication des critères d'attribution des lettres-codes du CREM pour les personnels de direction candidats à mutation ;
- le renforcement de l'accompagnement juridique des personnels de direction face à la judiciarisation croissante de la société ;
- un échange approfondi sur les situations individuelles relatives aux refus de dérogation, dans un cadre partagé ;
- une meilleure visibilité, en temps réel, de la situation financière et RH de l'académie (HSE, pactes, moyens de remplacement), afin de sécuriser le pilotage des établissements.

Le SNPDEN-UNSA est profondément attaché à la qualité du dialogue social. Mais ce dialogue ne peut être pleinement efficace que s'il débouche sur des réponses concrètes, lisibles et suivies dans le temps. C'est l'objectif que nous souhaitons donner à nos échanges d'aujourd'hui.

Nous vous remercions de votre écoute.